

**CIRCULAIRE 029-25**

28 février 2025

**LIMITES DE POSITIONS — PRODUITS INSCRITS  
SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU  
CANADA (MOIS D'ÉCHÉANCE EN COURS)**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada et aux options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada pour le premier mois de règlement, ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions ci-joint. Les limites de positions en vigueur seront comme suit :

<b>Produit Inscrit</b>	<b>Mois d'échéance</b>	<b>Limite de positions du mois d'échéance en cours</b>	<b>Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés)</b>
Les contrats CGB et les options sur les contrats CGB	Mars 2025	58 000	2025-03-03
Les contrats CGF et les options sur les contrats CGF	Mars 2025	28 500	2025-03-03
Les contrats CGZ et les options sur les contrats CGZ	Mars 2025	27 250	2025-03-03
Les contrats LGB	Mars 2025	30 375	2025-03-03

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation :

- [info.mxr@tmx.com](mailto:info.mxr@tmx.com)
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc.